



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

Public cible :

Nouveaux contrôleurs AFC
et contrôleurs AFC récents
dans leur poste

Pré-requis :

Avoir suivi les modules en E-learning du socle commun AS et avoir participé aux modules 1 & 2.

Avoir réalisé ou participé à plusieurs contrôles.
Connaître la réglementation des prestations de service et l'outil SIAS.

Modalités pratiques

Durée : 4 jours soit 28 heures de formation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation :

Présentiel

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
600 €

Modalités animation :

Présentiel

Intervenant :

Formateur Institutionnel

Effectif :

un groupe de 8 contrôleurs
Caf minimum

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

En 2023 : 84 % (14 stag) /
En 2022 : 90 % (12 stag)

Tarification :

Coût national : 600 € /
stagiaire / module en
présentiel

CONTROLEUR AFC - Module 3 - Présentation juridique et financière des différents partenaires

MAJ : Jeudi 18 janvier 2024

Objectifs professionnels :

Développer ses connaissances et ses compétences dans le contrôle des AFC

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Distinguer les spécificités juridiques, comptables et fiscales de chaque partenaire de l'action sociale.
- Illustrer le fonctionnement du budget des collectivités territoriales dans ses dimensions politiques, juridiques, administratives et comptables.
- Décrire les points clés et les spécificités de la comptabilité publique pour un contrôle plus efficient.
- Pratiquer les différentes méthodologies d'analyse des documents financiers et comptables qui constituent le socle du contrôle, en s'appuyant sur des cas réels.

Contenu :

Séquence 1 - Statut juridique, cadre financier et budgétaire des collectivités territoriales

- Le cadre juridique et financier des équipements gérés par les collectivités locales depuis les lois de décentralisations.
- Principes, procédures des documents budgétaires des collectivités territoriales. Analyse des principaux postes de dépenses et examen des grands équilibres financiers.
- La M14/M57 : présentation générale, nomenclature comptable des communes et de leurs groupements ; la comptabilité par nature et par fonction ; les particularités comptables liées à l'engagement, au rattachement des charges et produits, aux amortissements.
- Les contrôles sur les collectivités territoriales et les points de vigilance à développer pour le contrôleur.

- Ces différents points seront développés à partir du traitement d'un cas pratique.

Séquence 2 - Statut juridique, cadre financier et budgétaires de la comptabilité privée, entreprises et associations

- Les statuts juridiques des associations et entreprises privées, partenaire des Caf.
- Les obligations légales de la comptabilité, les documents financiers.
- Les spécificités des associations et des entreprises privées.
- Le plan comptable des associations, la publication et la certification des comptes.
La fiscalité des organismes de droit privé.

Ces différents points seront développés à partir du traitement d'un cas pratique.

Méthodes mobilisées :

Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche



informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes

**ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**